



RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY 2023

HORAIRE

25 février 2023

8 h	Inspection des motoneiges pour TOUTES les classes
9h30	Pit meeting POUR TOUS à la ligne de départ
10h00	Départ de la course POUR TOUS : Pro, Sport, Participation et Femmes

Aire de départ et d'arrivée interdite au moins de 18 ans

***** 15 km/h maximum dans les puits *****

1. INSCRIPTION

- 1.1 Les coureurs doivent être âgés de quatorze (14) ans et plus.
- 1.2 Tous les coureurs doivent avoir acquitté les frais d'inscription et avoir signé les documents nécessaires au plus le 24 février 2023 à 20 h.
- 1.3 Aucun remboursement des frais d'inscription et autres frais, à moins que l'événement soit annulé avant le départ.
- 1.4 Une catégorie peut être éliminée s'il y a moins de cinq (5) inscriptions et les coureurs inscrits à cette catégorie seront remboursés.
- 1.5 Sauf pour la classe PRO, un dossard numéroté sera fourni par le Festival à tous les coureurs. Un dépôt de 40\$ sera exigé.
- 1.6 Après l'inscription, les lignes de départ seront dévoilées et publiées sur la page Facebook du Festival.
- 1.7 Pour s'inscrire dans la Classe Participation, il faut être débutant. Pour toute autre situation, le directeur du crosscountry sera seul juge.

2. Responsabilités et obligations des coureurs

- 2.1 Se conformer aux règlements généraux de la compétition, aux directives des officiels et à la signalisation en vigueur selon la catégorie.
- 2.2 Pendant la course, il est obligatoire que le coureur s'enregistre aux relais désignés.
- 2.3 Le coureur doit comptabiliser les tours requis selon sa catégorie.
- 2.4 Le coureur doit se comporter de façon sportive sur le site de la compétition envers les autres participants, les organisateurs et les officiels.
- 2.5 Un maximum de deux (2) mécaniciens par coureur seulement sera admis.



RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY 2023

- 2.6** Le coureur ne doit pas consommer ou être sous l'influence d'alcool, de drogue ou de substance dopante durant la compétition.
- 2.7** Sauf pour la classe PRO, Le coureur doit porter le dossard numéroté qui lui est assigné.
- 2.8** Le numéro du coureur doit être visible en tout temps sur le dos du coureur.
- 2.9** Conduire sa motoneige sans obstruer délibérément le passage d'un adversaire ni le pousser, lui bloquer ou lui couper le passage.
- 2.10** Attendre que la piste soit libre avant de poursuivre la course à la suite d'une chute ou d'une sortie de piste.
- 2.11** Retirer sa motoneige de la piste le plus rapidement possible si celle-ci s'immobilise en course.
- 2.12** Conduire ou pousser sa motoneige seulement dans le sens du déroulement de la course.
- 2.13** Suivre en tout le temps le trajet déterminé et les balises installées par les officiels.
- 2.14** Assister à toutes les réunions des coureurs, dont un « pit meeting » le matin de la compétition prévu le 25 février 2023 à 9h30, à la ligne de départ du Club MX.

3. Strictement interdit

- 3.1** De rouler à l'extérieur du circuit balisé avantageant le coureur.
- 3.2** De rouler sur la route ou sur le dessus d'un banc de neige.
- 3.3** De faire le plein d'essence à un autre endroit que le site du départ.
- 3.4** De rouler plus de 15 km/h dans puits (voir sanction 9.5)

4. Responsabilités des membres d'une équipe

- 4.1** Respecter les règlements généraux de la compétition ainsi que les directives des officiels.
- 4.2** Ne pas circuler sur la piste au moment de la compétition, sauf pour retirer une motoneige.
- 4.3** Lors d'un problème mécanique survenant sur la ligne de départ, le coureur peut recevoir de l'aide avec le consentement d'un officiel.
- 4.4** Les réparations sont autorisées partout sur le circuit.
- 4.5** Les pleins d'essence sont autorisés seulement dans la zone assignée située sur le site du Club MX (au même endroit que le départ).
- 4.6** Chaque équipe procédant au plein d'essence doit posséder un extincteur prêt à être utilisé.



RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY 2023

5. Vérification et inspection

- 5.1** Le coureur doit soumettre sa motoneige à une inspection destinée à vérifier la conformité de la motoneige aux règlements.
- 5.2** La motoneige doit être sur le site dès 8 h 00 le 25 février 2023 POUR TOUTES LES CLASSES.
- 5.3** Si, lors de l'inspection, la motoneige ne se qualifie pas, le coureur ne pourra pas prendre le départ (voir règlement 8).

6. Ligne de départ

- 6.1** À la suite de l'inspection, la motoneige devra être déplacée, par le coureur ou un membre de son équipe, sur la ligne de départ selon la position et la catégorie du coureur, et ce, avant l'heure du départ.
- 6.2** Lors du « pit meeting » et de la formation de la ligne de départ, seul le coureur, accompagné d'un (1) membre de son équipe, sera toléré sur la piste.
- 6.3** Lors du départ, seul le coureur, accompagné de son mécanicien, sera toléré sur la ligne de départ.
- 6.4** Entre chaque ligne de départ, il y aura un délai de 30 secondes ou 1 minute. Ce délai sera décidé le matin de la course.
- 6.5** Les coureurs se placeront de gauche à droite sur la ligne de départ selon leur position de pige.

7. Équipement de sécurité obligatoire du coureur

- 7.1** Un casque protecteur pleine protection incluant la mâchoire, conforme aux règlements sur les casques protecteurs du Québec.
- 7.2** Un article (visière ou lunette) conçu pour la protection des yeux.
- 7.3** Des gants et des vêtements adaptés aux conditions climatiques.
- 7.4** Des bottes montant jusqu'au-dessus de la cheville.
- 7.5** Sans être obligatoire, le plastron (article de protection pour tronc) approuvé ISR est fortement recommandé.

8. Motoneige

- 8.1** La motoneige doit être munie d'un interrupteur de contact automatique fonctionnel de type *Tether switch* répondant aux critères suivants :
 - 8.1.1** La corde de l'interrupteur doit être d'une longueur maximale de 1,5 m (5 pieds) lorsqu'elle est tendue ;
 - 8.1.2** La corde doit être solidement attachée au coureur ;



RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY 2023

- 8.1.3** L'interrupteur ne doit pas être fixé sur les poignées.
- 8.2** Les freins doivent être en bon état de fonctionnement en tout temps.
- 8.3** Un phare arrière fonctionnel.
- 8.4** La motoneige doit être munie d'un garde-neige arrière

9. Sanctions

- 9.1** Un coureur qui contrevient aux règlements est passible de pénalité, d'exclusion et de disqualification.
- 9.2** Si un coureur contrevient au règlement 3,1, il sera disqualifié ou pénalisé.
- 9.3** Si un coureur contrevient au règlement 3,2, il sera disqualifié ou pénalisé.
- 9.4** Si un coureur contrevient au règlement 6,1, il verra son temps final majoré de 10 % et ses minutes de retard à la ligne de départ seront ajoutées à son temps final.
- 9.5** Un coureur qui roule à une vitesse de plus de 15 km/h dans les puits se verra stationner pendant une période de pénalité par l'arbitre qui surveille la zone des puits avant de repartir en piste. (Règlement 3.4)

10. Responsabilités des officiels

(Directeur de compétition, Directeur de sécurité, Directeur technique et Directeur de relais)

- 10.1** Le directeur de compétition est responsable du déroulement de la compétition et il impose les sanctions aux coureurs qui contreviennent au présent règlement.
- 10.2** Le directeur de sécurité est responsable de la sécurité de la compétition tant pour les coureurs que pour les spectateurs. Il supervise les signaleurs le long du trajet.
- 10.3** Le directeur technique est responsable de la conformité des motoneiges et de l'équipement des coureurs.
- 10.4** Le directeur de relais est responsable de la signalisation du trajet ainsi que de tous les relais de la compétition. Il supervise tous les chefs de relais ainsi que les personnes y travaillant.
- 10.5** Les décisions rendues par un officiel et la sanction qu'il importe, le cas échéant, sont exécutoires immédiatement, sont finales et sans droit d'appel.
- 10.6** Le directeur de la course peut arrêter cette dernière, pour l'un ou encore pour l'ensemble des participants, à tout moment et sans préavis.